

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 18 Octobre 2018

Membres présents : 10

Membre excusé : 1 REEB Virginie

Membre absent : 0

- Ordre du jour :
- *Délimitation parcelles à vendre au Gaec Bouhelier*
 - *Approbation statuts CCLMHD*
 - *Définition de l'intérêt communautaire (compétence Ecole)*
 - *Approbation statuts du syndicat mixte du Mt d'Or*
 - *Réflexion sur acquisition d'un véhicule*
 - *Désignation d'un conseiller membre de la commission de contrôle (listes électorales)*
 - *Affaires diverses*

1. Délimitation parcelles à vendre au Gaec Bouhelier

Le géomètre a établi un projet de délimitation du terrain à céder au Gaec Bouhelier (4 parcelles communales concernées). Présentation du plan faisant état d'une surface de 77.7 ares. Le conseil donne un accord de principe et le terrain sera borné prochainement.

2. Approbation des statuts de la CCLMHD

Suite à la fusion des deux communautés de communes, il y a lieu de redéfinir les compétences de la nouvelle collectivité. Les statuts proposés doivent être approuvés par les conseils municipaux. Monsieur le maire présente les compétences retenues et explique les incidences financières en cas de prise de la compétence Ecole.

Le Conseil, décide, à l'unanimité, de ne pas approuver les statuts présentés et souhaite la suppression de la mention « Equipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

3. Définition de l'intérêt communautaire (compétence Ecole)

La définition de l'intérêt communautaire ne doit pas faire nécessairement l'objet d'un vote en conseil municipal mais au vu de la situation, le Président de la CCLMHD a souhaité soumettre cette définition aux communes.

Le Conseil refuse, à l'unanimité, la définition de l'intérêt communautaire tel que présenté du fait notamment de la mention « Equipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ».

4. Approbation des statuts du SMMO

Le Conseil prend connaissance des statuts proposés pour la gestion et la participation au financement de la station de Métabief et du site de Chaux Neuve notamment.

Le Conseil départemental finance une partie du déficit induit par ces équipements et demande une prise en charge financière par la CCLMHD. Il est proposé dans les statuts un financement par la collectivité de la moitié du déficit, avec un plafond maximum de 512 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les statuts proposés.

5. Réflexion sur acquisition d'un véhicule

Le Conseil réfléchit à l'acquisition éventuelle d'un véhicule utilitaire pour l'employé communal.

6. Désignation d'un conseiller membre de la commission de contrôle

Avec la mise en place d'un répertoire électoral unique à compter de 2019, il y a lieu de désigner un conseiller chargé du contrôle des listes électorales. Jean-Louis Rousseau est désigné pour assurer cette mission.

7. Affaires diverses

- Rénovation de l'Eglise : Monsieur Vuillemin a fait un estimatif pour la réfection du clocher, du toit de la sacristie et l'enduit extérieur. Une demande de subvention sera faite au Conseil départemental (23 %). Une consultation des entreprises sera organisée par la suite.
- Une demande a été faite au STA pour passer la vitesse à 70 kms/heure, au niveau de Port Titi. Le STA propose dans un premier temps de réaliser un comptage de vitesse.
- Le Syndicat des eaux des Tareaux a proposé de fournir un camion de 50 m3/ semaine aux communes du Doubs qui manquent d'eau.
- Proposition de remplacer les ampoules d'éclairage public par des ampoules led. Test à faire éventuellement sur un quartier ou une rue.
- Monsieur le maire a pris contact avec Me Suissa pour la baisse des valeurs locatives. Il regrette à nouveau la hausse des taux d'imposition de la communauté de communes.
- Plage : Espatial a été missionné par le syndicat mixte des deux lacs pour entreposer des graviers sur la plage et profiter du niveau bas pour enlever les gros cailloux de la zone de baignade. La police de l'eau a autorisé ces travaux avec interdiction d'intervenir dans l'eau.
- Les arbres de la combe du Four ont été abattus. 2 lots de frêne (de 8 et 15 stères environ) seront mis en vente.
- Compte rendu de la commission relative à la redevance incitative : projet de collecter les bacs verts qu'une fois tous les 15 jours.

La séance est levée à 22 h 50
Les Grangettes, le 19 octobre 2018.

Le Maire,

